

**TRAVAUX DE VIABILISATION DE LOTS ET D'AMENAGEMENTS DEFINITIFS
ILOT DU TRONCHAY – SAINT-SULPICE-LA-FORET
PROCEDURE ADAPTEE**

1. Identification de l'organisme qui passe le marché

TERRITOIRES PUBLICS – 1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50 726 - 35207 RENNES CEDEX 2 -
Tel : 02.99.35.15.15.

2. Procédure de passation

Procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché

Travaux de viabilisation de lots et d'aménagements définitifs sur l'îlot du Tronchay à Saint-Sulpice-la-Forêt (35) répartis en 3 lots :

- Lot 1 : Terrassement / Voirie / Assainissement EP-EU / Signalisation / Mobiliers
- Lot 2 : Réseaux souples AEP / Eclairage / Telecom

Le lot 3 relatif aux aménagements paysagers fait l'objet d'une consultation distincte de la présente consultation et sera lancé ultérieurement.

4. Durée du marché

La durée d'exécution globale des marchés est de 30 mois à compter de la réception d'un ordre de service spécifique émis par le maître d'ouvrage précisant la date de commencement du délai d'exécution du marché.
Date prévisionnelle de démarrage : septembre 2023.

5. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible en accès libre et complet uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme Achat Public à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>.

6. Lieu et conditions de remise des plis

Les plis contenant les candidatures et les offres seront obligatoirement remis par voie électronique sur la plateforme Achat Public à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>.

7. Justificatifs à produire

Concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.

8. Critères pondérés de jugement des offres

Pour les lots 1 et 2, objets de la présente consultation :

Valeur technique = 60%

Prix = 40%

9. Renseignements administratifs et techniques

Les échanges s'effectueront uniquement sur la plateforme de dématérialisation Achat Public.

10. Procédure de recours

Instance chargée des recours : Tribunal Judiciaire de Rennes – Cité judiciaire – 7 rue Pierre Abelard – 35000 RENNES.

11. Date limite de remise des plis

Le vendredi 30 juin 2023 avant 17h00.

12. Date d'envoi à la publication

Le vendredi 2 juin 2023.